

Rennes Métropole, l'agglomération durable du XXI^{ème} siècle

Entretien avec

Grégoire Le Blond

Vice-président de Rennes Métropole, délégué auprès de la commission Développement durable du territoire

Rennes Métropole a une tradition ancienne de prospective s'intégrant dans une démarche de développement durable « *qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Dès 1984, le Schéma directeur vert de l'agglomération rennaise mettait l'accent, de façon innovante, sur la préservation de ceintures vertes au sein de son territoire.



Quels sont les plans développés depuis Agenda 21 ? A quels enjeux répondent-ils ? Quelles en sont les orientations stratégiques ?

L'agglomération rennaise a lancé son Agenda 21 en 2004. Cette même année, Rennes Métropole signait la « Charte d'Aalborg », charte des villes européennes pour un développement durable. Cette

démarche a été labellisée Agenda 21 local France par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable en 2007.

En 2006, la Collectivité adopte son « Projet communautaire ». Il trace les orientations et actions à l'horizon 2020, pour faire de l'agglomération rennaise une ville durable du XXI^e siècle. Le projet communautaire est construit autour de valeurs de référence fondées dans une dynamique de développement durable : la solidarité, la qualité, l'accueil, l'identité, l'innovation et l'anticipation. Il pose trois axes d'action : une métropole créatrice et apprenante, une métropole accueillante et solidaire, une métropole entreprenante et ouverte.

Il se décline ensuite en documents cadre dans ses domaines de compétence, par exemple le Programme local de l'habitat, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan de déplacements urbains, le Contrat urbain de cohésion sociale,

la Charte d'urbanisme commercial, le Programme local de l'agriculture, le Programme d'action foncière et le Projet de développement culturel.

Depuis janvier 2009, la plupart des communes membres se sont engagées à réduire d'au moins 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020, en signant la convention des maires. Cette initiative, lancée par la Commission européenne, vise à fédérer le plus grand nombre possible d'autorités locales, à décliner localement les objectifs de l'Union européenne en faveur de la lutte contre le changement climatique. Sur Chantepie, commune dont je suis Maire, afin de tenir cet objectif nous avons mis en place une démarche volontariste fondée sur un Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED). Il s'agit d'évaluer nos équipements municipaux et notre fonctionnement, mais également d'envisager un programme d'action global détaillé, pour économiser notre énergie et sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux.

Dans cet esprit, nous avons signé un partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie pour nous assurer du soutien d'experts compétents. Ils nous apportent de précieux indicateurs pour définir des objectifs clairs et quantifiables. Leur appui se traduit par l'atteinte des normes BBC dans le cadre de la rénovation d'un manoir où s'est installée l'école de musique, et par la construction d'un Pôle Petite Enfance basse consommation neuf équipé de panneaux solaires. Nous privilégions également les aménagements urbains qui

donnent la part belle aux déplacements doux (bus, voies vertes piétonnières et voies cyclables, ...).

Quels sont les outils d'évaluation mis en place ?

L'outil référence est le « Baro'Métropole », baromètre du développement durable dont la première publication date de septembre 2009. Il est la somme d'indicateurs qui couvrent l'ensemble des champs d'action relevant des thématiques du projet communautaire, de l'enseignement à la maîtrise de l'énergie en passant par l'innovation ou encore l'accessibilité et le social. Chaque objectif est mesuré pour évaluer son niveau, en comparaison aux agglomérations comparables.

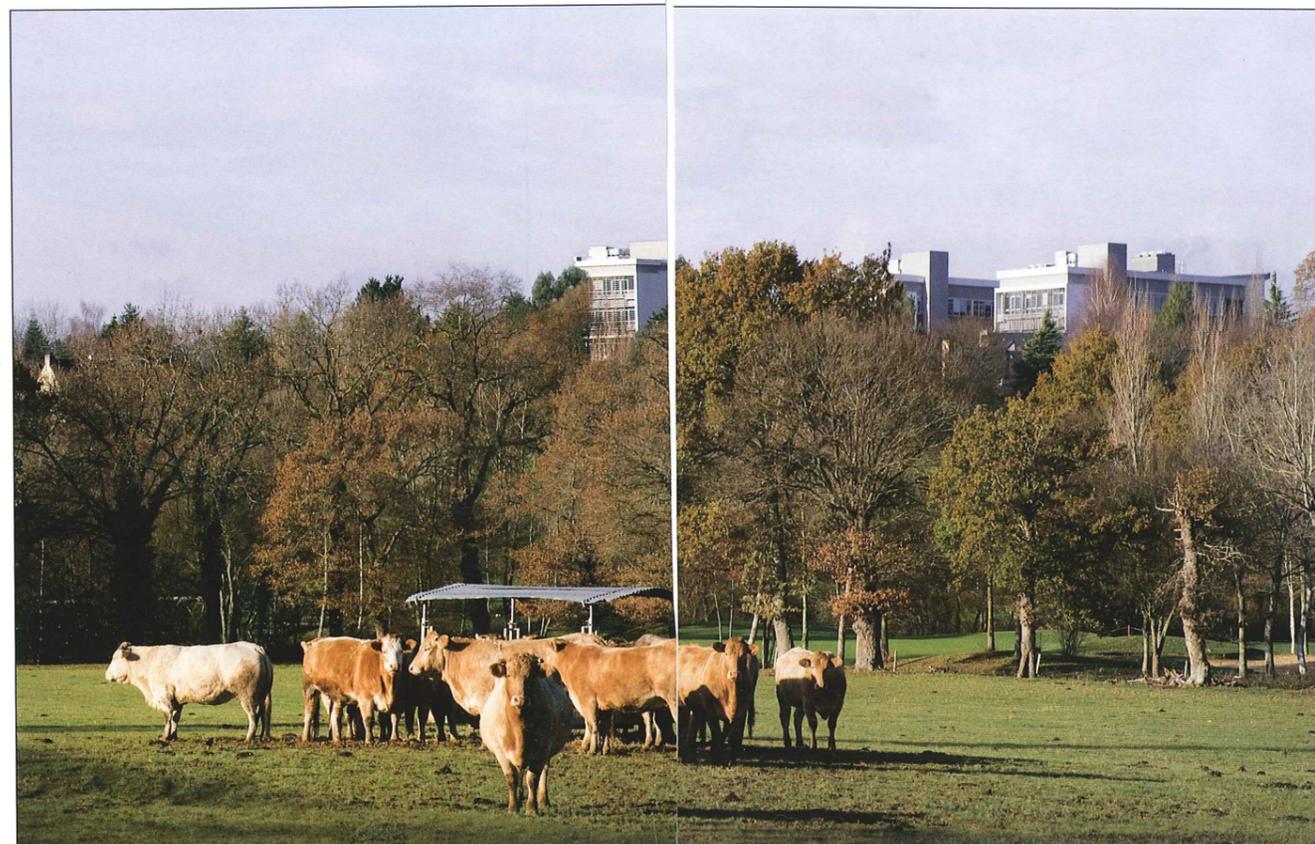
Quelles sont vos ambitions ?

Au niveau du Pays de Rennes, nous agissons dès aujourd'hui pour « grenelliser » le SCOT, en le rendant conforme aux exigences du Grenelle de l'environnement. Une procédure de révision vient ainsi d'être lancée. Au sein de Rennes Métropole, nous mobilisons les habitants dans le cadre des PAED (Plans d'action pour l'énergie durable) développés par les communes ayant signé la Convention des Maires.

Enfin, nous oeuvrons pour économiser le foncier, en favorisant les projets de rénovation urbaine plutôt que les projets d'extension, ou encore en encourageant la mixité fonctionnelle à l'échelle du quartier dans le cadre de la révision du PLU. Mais mon ambition majeure est de concrétiser au niveau local nos choix politiques par des réalisations que nos concitoyens peuvent toucher et voir au quotidien. Des options dont la réalité doit s'imposer au-delà des discours.

Pour placer ainsi l'habitant, le citoyen, au cœur du développement durable, en nous assurant qu'ils prennent conscience des enjeux et s'investissent d'eux-mêmes, nous intervenons pour que cette ambition que nous voulons décliner n'engendre pas de perte de confort pour l'usager, dont la qualité de vie doit être prise en compte.

Les retours de la population sont d'ailleurs de plus en plus positifs avec des réductions de charges de chauffage pour les locataires sociaux de Chantepie grâce aux immeubles Hautes Performances Energétiques et bientôt Basse consommation, des réductions de la taxe ordures ménagères pour les habitants de l'agglomération qui trient de mieux en mieux leurs déchets, ou encore un confort accru pour les cyclistes et les piétons tant dans leurs loisirs que dans leurs déplacements professionnels par les nouvelles circulations douces qui sont installées. Le temps politique n'est pas le temps du développement durable. Ce dernier impose une réflexion et des investissements de long terme, dont le bénéfice n'est pas toujours visible ni perceptible à court terme. Il est donc nécessaire de faire preuve de pédagogie, en expliquant les fondements de cette démarche. C'est un devoir pour les élus, et je tiens à remercier ceux qui m'entourent pour leur courage dans ce choix qui, j'en ai la conviction, mettra en avant notre territoire, sur Chantepie comme sur Rennes Métropole. ■



Ceinture verte